



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 22 décembre 2009

A la PJJ pour les fêtes de fin d'années on fait sauter les primes !

Et ce sont les personnels qui trinquent !

De nombreux personnels administratifs et éducateurs en milieu ouvert ont eu la mauvaise surprise de découvrir que leur paye du mois de décembre avait diminué de 150 à 500 euros ! Aucune direction régionale ou départementale n'a pris la peine d'avertir les agents alors qu'ils étaient au courant du problème. Il a fallu attendre que les personnels contactent les organisations syndicales pour qu'enfin les directions de la PJJ, à tous les niveaux, daignent enfin donner des explications alambiquées et contradictoires.

Nous avons découvert que plusieurs régions de la PJJ, à la demande de Bercy, ont reporté les primes de fin d'année en janvier voir peut-être février ! La demande initiale était de ne verser que la moitié des primes de fin d'année mais, la TG ne pouvant soi-disant pas le faire, elle a décidé de les reporter toutes et au passage à supprimer des primes (IAT, IFTS, IRSS) pour les reportées aussi à fin Janvier voir fin Février ! Ce qui fait que le public visé qui devait toucher un bonus de fin d'année (des personnels qui ont dans leur grande majorité des petits salaires), se voit **doublement pénalisé : bonus reporté et une prime mensuelle qui saute !**

Pour certains cela peut entraîner une baisse de la rémunération de plus de 30% !

On peut s'interroger sur la coïncidence étrange entre le report de primes pour la PJJ au lendemain de l'annonce d'une solution trouvée pour payer les primes des surveillants de prisons après leur mouvement de protestation.

La rapidité zélée de notre administration pour imposer les restructurations et les fermetures, pour contrôler l'activité et les dépenses budgétaires, ne semble plus aussi efficace quand il s'agit de la paye des personnels.

Il faut souligner que l'argent des primes non versées en 2009 est perdu pour la PJJ !

Le report du paiement aura pour conséquence un budget 2010 amputé à la même hauteur.

Nous avons pris immédiatement contact avec la direction de la PJJ et nous avons demandé :

- Que tous les personnels touchés par ce grave dysfonctionnement soient informés individuellement par l'administration.
- Que toutes les dispositions soient prises pour que ces erreurs soient rectifiées dès le début janvier 2010.
- Qu'une avance sur le traitement de janvier soit faite pour tous les agents concernés ce qui permettrait d'atténuer les effets du préjudice financier.

M.ROUSSET (directeur des Ressources Humaines à la PJJ) a dit qu'il réfléchissait à cette possibilité...

Dès que nous aurons des réponses plus précises de la direction de la PJJ, nous vous tiendrons informés !

Le Bureau National du SNPES-PJJ-FSU